

Avril 2013



منظمة الأغذية  
والزراعة للأمم  
المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food and  
Agriculture  
Organization  
of the  
United Nations

Organisation des  
Nations Unies  
pour  
l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones Unidas  
para la  
Alimentación y la  
Agricultura

## CONSEIL

### Cent quarante-sixième session

Rome, 22-26 avril 2013

### Évolution des débats au sein d'instances intéressant la FAO

#### Résumé

Conformément à l'Action n° 2.31 du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO, le Conseil est tenu au courant de l'évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO. Les thèmes suivants feront l'objet de présentations à la cent quarante-sixième session du Conseil:

- Partage des avantages dans le cadre du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- Deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2)
- Journée internationale des forêts
- Première session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
- Réunion des dirigeants africains et internationaux sur «les nouvelles approches unifiées pour mettre un terme à la faim en Afrique»
- Collaboration entre les organismes dont le siège est à Rome

**Les thèmes ci-dessus sont présentés à la cent quarante-sixième session du Conseil pour information uniquement.**

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

## **I. Partage des avantages dans le cadre du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

1. Des progrès rapides ont été accomplis en matière de partage des avantages monétaires et non monétaires découlant de l'utilisation des ressources phylogénétiques dans le cadre du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Dix-neuf projets sont à ce jour financés par le Fonds pour le partage des avantages du Traité international, au titre du deuxième cycle de projets. Ce fonds multilatéral canalise les ressources financières en faveur de projets destinés à renforcer la sécurité alimentaire en aidant les agriculteurs à s'adapter aux changements climatiques, à conserver la diversité génétique et à la gérer de façon durable, et à diffuser leurs savoirs et leurs pratiques traditionnelles. Les contributions de donateurs tels que l'Australie, l'Espagne, l'Irlande, l'Italie et le FIDA ont atteint 5 497 723 USD, un montant dix fois supérieur à celui des contributions versées au titre du premier cycle de projets. Les nouveaux projets sur le partage des avantages sont exécutés en collaboration avec plus de 100 organisations partenaires dans 36 pays d'Asie, d'Afrique, du Proche-Orient, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. En ce qui concerne le partage des avantages non monétaires, plusieurs Parties contractantes ont mis en place, à la demande de l'Organe directeur du Traité, des initiatives encourageant l'échange d'informations, le transfert de technologies et le renforcement des capacités en matière d'utilisation des ressources phylogénétiques.

## **II. Deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2)**

2. La FAO et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) organisent conjointement la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), qui se tiendra au Siège de la FAO, à Rome, en 2014. Une réunion technique préparatoire devrait se tenir à Rome du 13 au 15 novembre 2013.

3. La CIN2 sera une conférence intergouvernementale de haut niveau réunissant toutes les parties et se déroulera sur une durée de trois jours. Elle a pour objectif de déboucher sur une proposition de cadre politique et institutionnel souple permettant de traiter de façon adéquate les grands problèmes nutritionnels de notre époque. Elle s'efforcera également d'identifier les priorités de la coopération internationale dans le domaine de la nutrition. La CIN2 rassemblera des hauts responsables gouvernementaux des secteurs de l'agriculture, de la santé et d'autres ministères et organismes compétents, des dirigeants des organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, des représentants de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales, des chercheurs, des représentants du secteur privé et des associations de consommateurs, qui examineront comment les systèmes alimentaires et autres systèmes connexes aux niveaux national et mondial peuvent améliorer les résultats nutritionnels et s'efforceront de dégager les priorités politiques en la matière.

## **III. Journée internationale des forêts**

4. Par sa résolution A/RES/67/200, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 21 mars «Journée internationale des forêts». Cela marque la conclusion d'un long processus préparatoire qui remonte au début des années 1970. La Confédération européenne de l'agriculture avait alors recommandé d'instituer une journée internationale des forêts en vue de mettre en relief le rôle déterminant que jouent les forêts au service de l'humanité grâce aux avantages directs et indirects qu'elles procurent.

5. À sa vingtième session, en 2010, le Comité des forêts a examiné les possibilités offertes par l'Année internationale des forêts (2011) et recommandé aux Membres et à la FAO de faire avancer l'idée d'une journée internationale des forêts. Cette recommandation a été soumise à la trente-septième session de la Conférence, en 2011, laquelle s'est prononcée en faveur de l'institution d'une Journée internationale des forêts et a proposé que la FAO coordonne les activités liées à la célébration de cette journée<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> C 2011/REP, paragraphes 74 à 77.

6. Parallèlement, à sa neuvième session, tenue en 2011, le Forum des Nations Unies sur les forêts a recommandé au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale d'appuyer la création d'une journée internationale des forêts. Le Partenariat de collaboration sur les forêts a également exprimé son soutien à cette initiative.

7. En l'absence de projet de résolution, l'Assemblée générale n'a pas pu prendre de mesure sur cette question à sa session de 2011. L'Algérie, exerçant alors la présidence du Groupe des 77 et de la Chine, a par la suite soumis à la soixante-septième session de l'Assemblée générale un projet de résolution, adopté en décembre 2012. La résolution demande au Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, en collaboration avec la FAO, de faciliter la mise en œuvre de la Journée internationale des forêts. La FAO a donc conçu le logo de la Journée internationale, mis en place un site Web permettant de mettre en commun les informations et de diffuser les outils élaborés pour appuyer les activités des Membres, maintenu des communications régulières avec les responsables des institutions forestières pertinentes qu'elle a invités à participer aux célébrations par l'intermédiaire de diverses activités, en particulier la campagne mondiale de plantation d'arbres, et à partager leur expérience avec la communauté internationale en utilisant le site de la Journée internationale.

8. En 2013, la principale manifestation internationale, parrainée par la FAO et accueillie par l'Algérie, a été le segment de haut niveau de la troisième Semaine forestière méditerranéenne, tenue le 21 mars. Par ailleurs, à l'occasion de cette journée, la FAO a organisé, au Siège de l'Organisation, une cérémonie ouverte par le Directeur général, au cours de laquelle les Membres et la Direction se sont penchés sur le thème des forêts dans le contexte du paysage. La FAO a également apporté un soutien aux célébrations accueillies par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, à Genève. Enfin, la FAO a demandé aux membres du Partenariat de collaboration sur les forêts d'entreprendre un processus de planification en vue des prochaines célébrations de la Journée internationale des forêts.

#### **IV. Première session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

9. Dans la résolution 14/2011, adoptée à sa trente-septième session (juin 2011), la Conférence se félicite de la décision de créer la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Elle autorise le Directeur général à proposer de mettre en place et (co-)héberger la Plateforme avec d'autres organisations internationales compétentes, ou de lui apporter tout autre appui, sous réserve que les dépenses soient couvertes par des ressources extrabudgétaires. À sa session de juin 2012, le Conseil s'est félicité de l'étroite coopération entre la FAO, le PNUD, le PNUE et l'UNESCO pour la préparation des séances plénières de la Plateforme et l'élaboration de la proposition commune relative à l'hébergement conjoint du secrétariat de la Plateforme.

10. La première session de la plénière de la Plateforme s'est tenue à Bonn (Allemagne), du 21 au 26 janvier 2013. La Plénière a élu son Bureau ainsi que les membres du Groupe d'experts multidisciplinaire, est convenue d'une stratégie d'élaboration du programme de travail pour la période 2014-2018 et a progressé sur les questions concernant le règlement intérieur, les règles de procédure financière, ainsi que les dispositions institutionnelles du secrétariat, établi à Bonn. La Plénière a également examiné la proposition commune faite par les quatre organismes des Nations Unies concernant l'administration conjointe du secrétariat de la Plateforme, qui est un «organisme intergouvernemental indépendant». La Plénière n'a pas accepté la proposition commune, mais a prié le PNUE d'assurer le secrétariat de la Plateforme, ce qui signifie qu'il aura à rendre compte à la Plénière de la Plateforme des questions relatives aux politiques et aux programmes. La Plénière a enfin demandé aux quatre organismes des Nations Unies d'établir un lien institutionnel avec la Plateforme en instituant un système de collaboration aux travaux de la Plateforme et de son secrétariat. Elle a prié le Directeur exécutif du PNUE, en consultation avec la FAO, le PNUD, l'UNESCO et le Bureau de la Plénière, de recruter le Chef du secrétariat de la Plateforme et, en collaboration avec les organes des Nations Unies, de pourvoir aux autres postes du secrétariat par recrutement ou détachement. À cet égard, la Plénière a invité la FAO à détacher des fonctionnaires au secrétariat de la Plateforme.

## **V. Réunion de haut niveau des dirigeants africains et internationaux sur «les nouvelles approches unifiées pour mettre un terme à la faim en Afrique», 30 juin – 1<sup>er</sup> juillet 2013, Addis-Abeba, Éthiopie**

11. La Commission de l'Union africaine, l'Institut Lula du Brésil et la FAO ont annoncé le 21 novembre 2012 à Addis-Abeba (Éthiopie), leur décision de collaborer en vue d'intensifier les activités et de tirer parti de leur force collective pour contribuer aux efforts fournis par les gouvernements et les partenaires du développement pour mettre un terme à la faim, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition en Afrique. De l'avis des trois partenaires, l'engagement politique ferme manifesté au plus haut niveau peut permettre au continent africain de relever le défi, de renforcer la résilience et de réduire la faim de façon durable. Vu la prépondérance de l'agriculture dans la plupart des pays africains, il est indispensable d'appréhender le secteur agricole et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) comme un point d'entrée crucial à cet égard. En effet, la mobilisation de l'Union africaine pour «maintenir l'élan du PDDAA» au cours des dix prochaines années témoigne de la volonté politique constante de l'Afrique de faire de l'agriculture un moteur de croissance, de création de richesse et de réalisation d'autres objectifs connexes tels que la création de nouveaux emplois, la génération de revenus, la réduction de la pauvreté, et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

12. Dans ce contexte, la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la FAO, le NEPAD et l'Institut Lula, organise la réunion de haut niveau des dirigeants africains et internationaux sur «les nouvelles approches unifiées pour mettre un terme à la faim en Afrique», qui se tiendra à Addis-Abeba (Éthiopie), du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2013. Cette réunion servira de plateforme de sensibilisation de haut niveau rassemblant l'ensemble des parties prenantes concernées en vue de mettre en relief les étapes les plus importantes du partenariat entre l'Union africaine, la FAO et l'Institut Lula à l'appui des initiatives et des programmes de lutte contre la faim. Il s'agit de réunir les chefs d'État et de gouvernement africains, les commissions économiques régionales, les partenaires internationaux, régionaux et nationaux, y compris le secteur privé et la société civile, afin de renouveler la volonté politique au plus haut niveau et de convenir d'une série de stratégies, d'actions concrètes et de principes communs garantissant une coordination unifiée des différentes initiatives en cours dans le domaine de la lutte contre la faim en Afrique. Des mécanismes de financement novateurs, diverses formes de partenariat entre les secteurs public et privé, de nouvelles modalités de coopération Sud-Sud et le Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique sont autant de sources de financement possibles qu'il convient de mettre à contribution et d'utiliser dans le secteur de l'agriculture.

## **VI. Collaboration entre les organismes dont le siège est à Rome**

13. Conscients que la faim et la malnutrition persistantes dans le monde demandent un effort collectif, les organismes des Nations Unies dont le siège est à Rome, à savoir l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) poursuivent leur collaboration afin de mettre à profit les synergies et les complémentarités qui existent dans de nombreux domaines, et continuent de s'associer aux initiatives, manifestations et processus de haut niveau en cours à l'échelle mondiale, tels que le programme de développement pour l'après 2015, en particulier dans le cadre de la Consultation thématique sur la faim, la sécurité alimentaire et la nutrition, dirigée conjointement par la FAO et le PAM, et l'Expo Milan 2015 qui a pour thème «Nourrir la planète, énergie pour la vie». En outre, les organismes des Nations Unies dont le siège est à Rome collaborent étroitement au sein d'un certain nombre de forums de grande importance, tels que le CSA et l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire. Depuis janvier 2012, les responsables de ces organismes se réunissent régulièrement pour étudier les moyens de renforcer la collaboration.

14. Les organismes de Nations Unies dont le siège est à Rome renforcent également leur collaboration au niveau national, notamment par l'échange de solutions de développement au niveau technologique, et le partage des connaissances et des expériences entre les pays du Sud, qui font partie intégrante des efforts en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition de façon

durable. Renouvelant son engagement de longue date en faveur de la coopération Sud-Sud, la FAO travaille en partenariat avec le FIDA à la mise en œuvre de plusieurs initiatives de coopération Sud-Sud, telles que le Programme conjoint FIDA/FAO en faveur de la formulation de politiques favorables aux pauvres et le Projet en faveur des petites exploitations agricoles axées sur la commercialisation (MOSAP) en Angola et le programme de coopération Sud-Sud en Sierra Leone qui porte sur la riziculture, l'aquaculture et les mécanismes de promotion du commerce agricole.

15. La FAO a également collaboré avec le PAM et le FIDA dans le cadre du programme pilote «Achats au service du progrès» (P4P) (2007-2013). Elle a accueilli la quatrième consultation annuelle sur le P4P en janvier 2013 et, afin de parvenir à la participation plus systématique des organismes des Nations Unies dont le siège est à Rome à ce programme, elle a préconisé l'élaboration d'une stratégie conjointe permettant d'optimiser les compétences respectives de chaque organisme.

16. La collaboration entre ces organismes a pris une place de premier plan dans la corne de l'Afrique et au Sahel, avec pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de renforcer les moyens de subsistance vulnérables par des interventions axées sur l'agriculture. Au Sahel, par exemple, la FAO et le PAM ont mis en œuvre divers projets et programmes, comme la Feuille de route pour la réduction des risques de catastrophes, et dirigé les groupements chargés de la sécurité alimentaire. Dans la corne de l'Afrique, la FAO et le PAM ont associé leurs efforts dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives, notamment l'élaboration d'une feuille de route pour la gestion et la réduction des risques de catastrophes destinée à renforcer la collaboration dans ce domaine dans la région.

17. Pour renforcer encore l'esprit de collaboration et mettre en valeur les partenariats efficaces au niveau national, les organismes des Nations Unies dont le siège est à Rome ont lancé une initiative tendant à récompenser les efforts de collaboration remarquables, tels que les travaux de l'équipe FAO/PAM/FIDA au Mozambique à qui un prix a récemment été décerné. Cette initiative vise à renforcer la collaboration entre les organismes pour mieux tirer parti de leurs avantages comparatifs et de leurs connaissances spécifiques à l'appui de la sécurité alimentaire et du développement durable de l'agriculture.